

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 28 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	Mme Rosine CARILLO	Mme Alexandrine
Mme Noëlla ROMMEL	TRAMIER	MEYNAUD
M. Christian MANCIP	M. Pierre GAC	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	M. Edouard SCHMID
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	Mme Sandrine SAEZ
Mme Magali LORA	M. Gilles MANCEL	Mme Geneviève SIAUD
Mme Christelle ABATE	Mme Petya MARINOVA	M. Franck VALLON
Mme Isabelle BRUYNEEL		

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 AG 054	Fondation du Crédit Agricole – Convention de mécénat pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour le Comité Communal Feux de Forêts
-------------	---

Rapporteur : M. Alain MARCELIN

Dans le cadre d'une démarche de recherche de partenariats pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau, la fondation du Crédit Agricole a été sollicitée en début d'année et la commune s'est vue accorder une aide financière de 20 000 €.

Il est nécessaire aujourd'hui de valider les termes de la convention présentée par la fondation pour finaliser ce dossier.

La convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités de leur collaboration :

- Soutien financier apporté au porteur du projet et les modalités de son versement
- Engagement du porteur du projet et contreparties
- Durée

Avec l'avis favorable de la commission cadre de vie réunie le mercredi 15 mars 2023, le conseil municipal est appelé à valider les termes de la convention présentée par la fondation du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- D'approuver les termes de la convention présentée par la Fondation du Crédit Agricole dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour le comité communal feux de forêts
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu la secrétaire de séance,
Mme Noëlla ROMMEL

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023